

Commune de Gouvernes

COMPTE RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 Mars 2014, s'est réuni en séance publique le JEUDI 13 MARS 2014 à 20h30, à la mairie, sous la présidence de M.TASSIN, Maire.

Présents :

M. TASSIN, Maire,
M. POITEVIN, Mme ARCEDIANO, M. JANY, M. LAMARRE, Adjointes,
M. LELION, M. DURAND-VIEL, Mme TARTRAT, M. DEGREMONT, Mme MARCEL, M. PSALMON,
M. MOULIN, Mme TORTRAT, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs : de M. CABARRUS à Mme TORTRAT, de M. MOUFFLET à M. LELION.

Secrétaire de séance : M. POITEVIN

M. le Maire déclare ouverte, à 20 h 40, la séance du Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. POITEVIN secrétaire de séance, fonction qu'il a accepté.

Après lecture, le procès verbal de la séance du 11 février 2014 est approuvé à l'unanimité.

I.- DELIBERATIONS :

Après examen, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil adopte les délibérations suivantes :

1°- Approbation du Compte de Gestion :

M. le Maire explique que le compte de gestion est un document qui liste les encaissements de recettes et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé établi par le comptable de la Commune et fait état de la situation de l'exercice clos. Celui-ci est en conformité avec les écritures du compte administratif.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion de la commune de Gouvernes établi pour l'exercice 2013 par Madame le Receveur Municipal.

2°- Compte Administratif 2013 :

M. Poitevin expose le Compte Administratif qui présente en fonctionnement un résultat de clôture en excédent de 186 783.73 €, en investissement un excédent de 144 276.54 €, et en restes à réaliser un déficit de 69 417.68 €.

Le Compte Administratif 2013 dont les résultats sont en concordance avec le Compte de Gestion est adopté avec, 13 voix pour et 2 abstentions (Mme TORTRAT, M. CABARRUS).

Pendant ce vote, le Maire s'est retiré.

3°- Affectation du résultat :

M. le Maire explique que le résultat de clôture d'investissement de 2013 va combler le déficit de 69 417.68 €. Concernant l'excédent de fonctionnement de 186 783.73 €, celui-ci sera réaffecté en fonctionnement au budget 2014.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** l'affectation du résultat proposée.

4°- Dalle funéraire monument historique (devis complémentaire) :

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à effectuer les travaux de rehaussement de la dalle funéraire de l'église par la Société Giordani d'un montant estimé à 1160 € HT conformément au devis établi le 14 février 2014, et précise que les crédits seront prévus sur le budget 2014.

5°- Avenant à la convention relative aux missions obligatoires assurées par le CDG77 dans le cadre du partenariat CNRACL :

Compte tenu de la nécessité de suivre les dossiers du personnel communal en matière de retraite, **le Conseil Municipal autorise à l'unanimité** la signature avec le Centre de Gestion de Seine et Marne de l'avenant à la convention relative aux missions obligatoires et gratuites, dans le cadre du partenariat CNRACL.

II.- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Elections municipales 2014 : M. le Maire informe que le planning de présence des membres du bureau de vote sera communiqué prochainement, et que quelques modifications réglementaires seront apportées à la disposition du bureau de vote.
Il est rappelé que désormais, une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter.
M. le Maire explique le mode de scrutin à la proportionnelle.

La séance est levée à 21h40.

Fait en Mairie le 17 mars 2014
Le Maire, Jean TASSIN